



## Concours « Ee Cadeau fir dem LMRL seng 50 Joer »

organisé par l'Association des Parents d'Élèves (APE)/ le Comité des Parents d'Élèves du LMRL avec le soutien de la Direction du LMRL, de membres du SePAS et du Comité des Élèves

### • Contexte

*Le Lycée Michel-Rodange (LMRL) fête son 50<sup>e</sup> anniversaire. Un anniversaire se fête et il est coutume de recevoir des cadeaux d'anniversaire. Les actuels élèves du LMRL peuvent offrir un tel cadeau ou même plusieurs cadeaux à leur lycée en réalisant une, voire plusieurs œuvres.*

*Le concours pourrait aider à remotiver les élèves qui souffrent en cette période difficile de pandémie.*

*Nous tenons à remercier tous/tes les intervenant-e-s (membres de la Direction, du SePAS, du Comité des Élèves) de leur support et leur input qui ont permis d'enrichir et de concrétiser l'idée du présent concours.*

### • Idées phares du présent concours

- Cadeau de la part des élèves à l'attention du lycée, pour le féliciter et le remercier
- Le concours soutient la créativité des élèves.
- Les cadeaux, donc les œuvres offertes pourront être de type très varié : p. ex. sous forme de dessin, photo, poème, texte, danse, chanson, sculpture, BD. etc.
- Les œuvres pourront être transmises sous forme digitale (p. ex. vidéo de danse, chanson, texte, photos) mais de même sous forme matérielle (toile, exposées, sculpture, ...).
- Les élèves peuvent soumettre plusieurs œuvres, ceci de façon individuelle et/ou en groupe.
- La participation au concours est bien sûr facultative.
- Les cadeaux des élèves serviraient à embellir et à s'approprier/personnaliser le bâtiment rénové en le personnalisant à travers les œuvres qui y seront exposées.
- Les élèves pourraient expliquer de façon succincte dans une vidéo leur cadeau en mentionnant p. ex. le but, les idées principales exprimées, le motif du choix, ...



### • **Prix à l'attention des élèves**

- Chaque participant-e recevra en tout cas un prix de participation.
- Les œuvres étant probablement très variées, il sera difficile, voire inopportun ou impossible de comparer la qualité des différentes œuvres remises et de proclamer un vainqueur. L'idée est donc de valoriser l'ensemble des œuvres. Pour cette raison il a été décidé de recourir à un tirage au sort pour les 3 prix spéciaux par catégorie.
- Cette approche permet de ne pas mettre en concurrence les élèves très différents en âge et en compétences artistiques.
- 3 prix spéciaux pour chacune des 2 catégories seront tirés au sort : il y aura donc 3 tirages au sort pour le prix individuel et 3 tirages au sort pour le prix par groupe.
- Le tirage au sort pour les 6 prix spéciaux sera d'ailleurs public.
- En cas de remise de plusieurs œuvres, le nom de l'élève sera repris dans le tirage au sort pour chaque projet.
- Néanmoins chaque élève ne pourra gagner qu'un seul prix spécial quel que soit le nombre d'œuvres remises. Idem au niveau des groupes : le même élève membre du groupe ne pourra gagner qu'un seul prix spécial par groupe.
- Le prix de participation destiné à tous/toutes les participant-e-s ainsi que les 6 prix spéciaux seront encore précisés en fonction des restrictions sanitaires en place et du nombre de participant-e-s.

### • **Fiche(s) de participation à remplir par les élèves**

- **Les fiches de participation au concours sont à récupérer au SePAS.**
- Les élèves qui souhaitent participer au concours devront remettre au SePAS pour chaque œuvre remise ladite fiche de participation avec les indications suivantes :
  - Nom, prénom et classe de l'élève/des élèves qui a/ont contribué à l'œuvre
  - Nom du cadeau
  - Description succincte du type de cadeau offert à l'école
- Chaque élève/groupe intéressé devra remettre la fiche de participation jusqu'au 3 mai 2021 au plus tard.



### • **Encadrement des projets d'élèves**

Mme Chiara Schneider et Mme Romy Seiwerath du SePAS soutiendront l'APE dans l'organisation et la réalisation du concours moyennant :

- distribution, collecte et vérification des fiches de participation au concours des élèves ;
- soutien des élèves en cas de question ou de besoin d'aide ;
- mise à disposition des élèves d'espace au sein du lycée afin de pouvoir réaliser notamment les projets en groupe et des projets comme la réalisation d'une danse ou d'une chanson commune ;
- collecte des œuvres remises par un élève/un groupe d'élèves ;
- information des élèves des règles à respecter lors de la réalisation des œuvres (cf. point suivant) ;
- si les éducatrices estiment que le projet mentionné sur la fiche de participation ou remis concrètement ne respecte pas les règles retenues, elles en informent les élèves et leur proposent d'éventuelles améliorations du projet. En cas de divergence d'avis entre SePAS et élève(s), les autres membres du jury en seront informés et trancheront en proposant le cas échéant des alternatives à mettre en œuvre par l'élève/les élèves. Le SePAS contactera l'élève/les élèves concerné-s dans ce cas et lui/leur transmettra les modifications proposées.

### • **Règles à respecter lors de la réalisation du projet/de l'œuvre**

- Les œuvres remises ne devront pas avoir un caractère raciste, révisionniste, obscène ou immoral.
- Les œuvres remises ne devraient en aucun cas être discriminatoires ou dénigrantes vis-à-vis de personnes, d'opinions politiques ou religieuses.
- Des œuvres pourront, dans certains cas, être refusées par le jury, c.-à-d. qu'elles ne seront pas admissibles au tirage au sort. Les élèves concernés en seront avertis et pourront modifier leur œuvre s'ils l'ont remise en temps utile. Cette règle vise de même des œuvres manifestant un manque d'engagement évident.
- Les œuvres devront en tout cas respecter les droits d'auteur et le droit à l'image.
- Pour des raisons pratiques relatives à l'exposition ultérieure des œuvres remises (sous forme de tableaux) ne devraient pas dépasser le format 50 cm x 60 cm.
- La durée des vidéos (danse, chanson, ...) ne devrait pas dépasser 180 secondes.



### • Jury

- Un jury sera constitué de membres du personnel du lycée (p. ex. Direction, SePAS, professeurs), de membres du Comité des Élèves ainsi que de membres de l'APE/CPE.
- Ce jury décidera sur base de la fiche de participation déposée, voire de l'œuvre remise au SePAS si l'œuvre offerte par l'élève/le groupe d'élèves est conforme au règlement et si l'œuvre sera admissible au tirage au sort. Au cas contraire, l'élève/le groupe d'élève en sera informé et aura la possibilité de modifier son/leur œuvre sous condition qu'elle ait été remise en temps utile.
- Les décisions du jury seront sans appel.

### • Remise des œuvres

- Les œuvres devront être remises au SePAS pour le 7 juin 2021 au plus tard.
- Les œuvres enregistrées sous forme digitale sont à remettre sous forme de memory-stick ou à téléverser sur MS Teams.

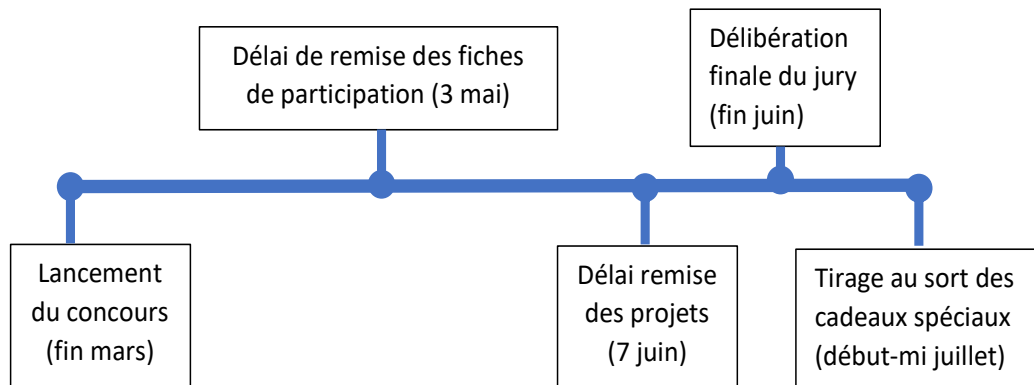
### • Exposition des œuvres dans le bâtiment rénové

- Il est prévu d'exposer des œuvres remises par les élèves dans le bâtiment rénové du LMRL.
- Les œuvres remises sous forme digitale pourraient p. ex. être présentées moyennant photos, vidéo. Ce point sera clarifié ultérieurement.
- Les endroits d'affichage seront décidés par la Direction en fonction du nombre d'œuvres obtenues et exposables.
- Une présentation sous forme de petits films montrant des témoignages/interviews d'élèves (en coordination avec le Comité des Élèves) et/ou sur des écrans pourrait être envisagée. A voir si les élèves avec option bénévolat/et ou option « Médias » pourront offrir un soutien dans ce contexte.
- Il est prévu de digitaliser toutes les œuvres reçues afin de pouvoir les conserver.
- Afin de pouvoir être exposées dans le bâtiment rénové, les matériaux utilisés pour la réalisation des œuvres devraient justement permettre une exposition ultérieure. Si un élève n'a pas les ressources requises pour pouvoir réaliser son œuvre sous ces conditions, le SePAS en informera l'APE qui discutera d'un éventuel soutien matériel à l'élève concerné.



## • **Timeline du concours**

- Lancement du concours : fin mars.
- La date de remise des projets serait lundi, 7 juin 2021 soit une semaine après le retour du congé de Pentecôte et le jury délibérerait fin juin 2021.
- Si les conditions sanitaires le permettent, le tirage au sort et la remise des prix pourront se faire avant la fin de l'année scolaire 2020-2021 (début/mi-juillet).



Toute question non traitée par le présent document sera tranchée par les acteurs/actrices suivant-e-s, impliqué-e-s dans le concours et ayant participé à la rédaction de ce document :

**APE LMRL/Direction LMRL/SePAS LMRL/Comité des Élèves LMRL**